

COMMUNIQUÉ CFTC

RETRAITES : LA CFTC PARTICIPERA À LA CONFÉRENCE DE FINANCEMENT

Dans un courrier adressé samedi, le Gouvernement a fait savoir, par la plume de son premier ministre, qu'il retirait du projet de loi la mesure de court terme « consistant à converger progressivement à partir de 2022 vers un âge d'équilibre de 64 ans en 2027 ».

La CFTC a salué ce week-end ce geste d'apaisement qu'elle attendait depuis plusieurs semaines.

Le Premier ministre précise, dans ce même courrier, que le retrait effectif de cette mesure est conditionné à l'engagement d'un nombre suffisant de partenaires sociaux dans une démarche visant à définir des mesures alternatives pour rétablir l'équilibre en 2027. C'est dans le cadre de la *Conférence sur l'équilibre et le financement des retraites* que s'opérera cette recherche de mesures alternatives.

Réunie ce jour en instance décisionnaire, la CFTC a acté sa participation à la démarche. À cette occasion, elle formulera un ensemble de solutions dont certaines auront un effet immédiat. Parce qu'elle refuse la perspective d'un âge d'équilibre figé dans le futur système et s'accompagnant de sanctions pérennes, elle formulera également d'autres solutions à effets de plus long terme.

Enfin, la CFTC rappelle que la conférence sur le financement n'a de sens que si le dialogue social et ses acteurs sont respectés ! En d'autres termes, **le projet de loi devra évoluer en intégrant tout ou partie du compromis auquel seront parvenus les partenaires sociaux durant la concertation.**